



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

18 octobre 1999

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE L'ESTONIE
À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À GENÈVE LE 21 MAI 1999**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

ENTRÉE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement estonien a déposé entre mes mains, le 14 octobre 1999, un instrument de ratification du Protocole susmentionné, par lequel il reconnaît être entièrement lié par la signature de son plénipotentiaire apposée le 21 mai 1999.

Conformément à son paragraphe 8, le Protocole entrera en vigueur le 13 novembre 1999.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, l'Estonie deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 13 novembre 1999.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 9 du Protocole.

Mike Moore
Directeur général